



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 62870

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des personnes en situation de précarité. Selon le rapport du haut comité de la santé publique de février 1998, la progression de la précarité en France est devenue pendant les décennies 1980 et 1990 particulièrement importante puisque l'on estimait, il y a encore peu, qu'elle touchait 20 à 25 % de la population totale. L'absence d'une ou de plusieurs des sécurités essentielles que constituent l'emploi, le logement, la cohésion familiale, l'éducation ou la qualification professionnelle crée une vulnérabilité particulière aux événements de la vie. Lorsque survient une maladie, force est de constater que beaucoup de personnes vivant en situation précaire connaissent des difficultés d'accès aux services sociaux et de santé. Parmi les dispositifs mis en place depuis 1997 figurent les PRAPS, dont l'élaboration s'est faite au cours de l'année 1999. Les PRAPS ont encouragé les acteurs de la lutte contre les exclusions à s'engager sur le terrain sanitaire et incité les professionnels de la santé à s'interroger sur les inégalités d'accès au système de santé. La première génération des PRAPS touche désormais à sa fin. Compte tenu de l'importance que revêt ce dispositif en matière de lutte contre les exclusions, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures elle compte prendre afin de le pérenniser et de le conforter.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62870

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3627